



NON à la concurrence

Unis pour le service public ferroviaire

Alors que le 4ème Paquet ferroviaire Européen permet aux Conseils Régionaux (autorité organisatrice) de re-conventionner le TER avant fin décembre 2023, avec la SNCF, pour dix ans, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine exprime sa volonté, idéologique, d'ouvrir des lots aux appels d'offres et de s'engager ainsi dans l'ouverture à la concurrence.

Les organisations syndicales représentatives de cheminot(e)s en Nouvelle Aquitaine dénoncent unitairement ce choix qui aura inévitablement des conséquences pour tout le monde.

Un opérateur privé ou une société dédiée ne se positionneront pas avec l'objectif de répondre aux besoins de la population mais seulement d'engranger du profit sur le dos des usagers, des contribuables et des cheminot(e)s. La preuve : dès lors que les appels d'offres (lignes Intercités Nantes – Lyon, Nantes – Bordeaux, Intercités de nuit, ...) ne comportent aucune clause d'augmentation de la dotation publique ou de garantie de rentabilité, les opérateurs privés n'y répondent pas ou retirent systématiquement leur candidature !

Ouvrir à la concurrence est une réponse aux appétits du capital et non une solution pour un service public de transport ferroviaire en proximité de qualité.

Les entreprises privées, tout comme les filiales de la SNCF de droit privé, qui seront créées pour l'occasion, vont utiliser la même recette libérale, cherchant à augmenter leur marge de profit au maximum, « quoi qu'il en coûte » ... pour l'utilisateur et les cheminot(e)s.

Ainsi en cas de transfert de personnel, les cheminot(e)s concerné(e)s perdraient les droits de la réglementation du travail (ex-RH077), l'affiliation au régime SNCF (CPRP) et les droits statutaires (RH001 – Statut) !

Le service public sera sacrifié sur l'autel de la rentabilité avec... de l'argent public !

Quand d'autres pays en Europe renationalisent, partiellement ou totalement, la France quant à elle, fait un bon de cent ans en arrière en réinstaurant un modèle qui fut un échec économique et social avant que le choix soit fait de nationaliser les chemins de fer français.

Les cheminot(e)s et les OS n'acceptent pas une telle situation et vont poursuivre leur mobilisation pour un projet de développement du Service public ferroviaire régional. Comme en région Occitanie, nous exigeons une convention à 10 ans avec la SNCF, cela, afin de répondre mieux à l'intérêt général, aux besoins croissants de mobilité et aux enjeux d'une véritable transition écologique.

APPEL UNITAIRE A MANIFESTER
CGT CFDT SUD-RAIL UNSA

Lundi 20 JUIN 2022
10h30 à la gare St Jean

préavis unitaire couvrant la période du 19/06/22 à 19h au 21/06/22 à 8h